

N°2016-CA-33

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
13
- Pouvoirs :
3
- votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 14 décembre 2016, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes, Pierrette CANU, Mme Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE.

MM. Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

M. Philippe LEROY, Mme Fabienne DUPARC.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental par intérim, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Mme Sophie ALLAIS à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur André GAUTIER,
Mme Chantal COTTEREAU à Monsieur Gérard JOUAN.

Étaient absents excusés :

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Florence THIBAUDEAU RAINOT.
MM. Bastien CORITON, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service. L'ajustement proposé est intégré dans la quatrième décision modificative au budget 2016, objet d'un autre rapport dédié.

Acquisition des caissons « multi activités »

Le projet ayant pris du retard, les CP 2016 ont intégralement été transformés en CP 2017 lors du Conseil d'administration du 14 octobre dernier.

Entretemps, le titulaire du marché de fourniture de caissons a fait valoir ses droits au versement de l'avance prévue au cahier des charges, demande qu'il convient d'honorer sous peine d'application d'intérêts moratoires.

Par ailleurs, le rythme de construction des caissons multi activités a été modifié à raison de un par an et porte ainsi l'échéance de l'AP à 2019.

Au vu de ces éléments, voici dans le détail la proposition d'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme :

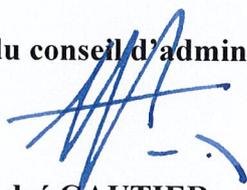
Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2016	2017	2018	2019
Caisson multiactivités	540 000,00	0,00	360 000,00	180 000,00	0,00
	540 000,00	7 750,30	180 000,00	180 000,00	172 249,70

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER

